

RAPPORT

Le 30 janvier 2020

RAPPORT DU JURY

Concours externe d'ingénieurs-élèves des ponts, des eaux et des forêts ouvert aux élèves préparant en dernière année de scolarité un diplôme d'ingénieur de l'institut des sciences et industries du Vivant et de l'Environnement (AgroParisTech)

Session 2019



Rédacteur

Véronique WORMSER - présidente du jury

Référence(s) intranet

<http://intra.rh.sg.i2> puis rubrique « Concours et examens »

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/> puis rubrique « Concours »

SOMMAIRE

Table des matières

1	Présentation générale - Organisation et déroulement	4
2	L'épreuve d'admissibilité.....	4
■	Observations générales	5
■	- Recommandation du jury pour la rédaction du CV	5
■	Recommandation du jury pour la note de présentation.....	5
■	- Recommandation du jury pour la lettre de motivation.....	6
3	L'épreuve écrite d'admission	6
■	Rappel du sujet	6
■	Observations générales	7
■	Écriture, soin, expression écrite	7
■	Structuration de la note	8
■	Sur le fond	8
4	L'épreuve orale d'admission.....	9
■	Observations générales	9
■	Exposé du candidat.....	9
■	Discussion avec le jury	10
5	SYNTHÈSE.....	11

CONCOURS D'INGENIEURS-ELEVES DES PONTS, DES EAUX ET DES FORETS ISIVE -SESSION 2019

Rapport du jury

1 Présentation générale - Organisation et déroulement

Le corps des ingénieurs des ponts des eaux et des forêts (IPEF) a été créé par le décret n° 2009-1106 du 10 septembre 2009 portant statut particulier du corps.

Un concours externe d'ingénieurs-élèves des ponts des eaux et des forêts est ouvert aux élèves préparant, en dernière année de scolarité, un diplôme d'ingénieur de l'Institut des Sciences et Industries du Vivant et de l'Environnement (AgroParisTech).

Le nombre de postes ouverts au concours est fixé par un arrêté conjoint des ministres en charge de l'environnement et de l'agriculture (daté du 5 février 2019 pour cette session, 9 postes).

La session 2019 du concours s'est déroulée selon les conditions du décret statutaire, et les dispositions de recrutement prévues par l'arrêté du 3 décembre 2009 modifié par celui du 23 septembre 2016, fixant les modalités d'organisation, la nature et le programme des épreuves des concours d'accès au corps :

- l'admissibilité est prononcée à l'issue de l'examen des dossiers des candidats, comportant *un curriculum vitae*, une note de quatre pages maximum ainsi qu'une lettre de motivation de deux pages maximum ;
- l'admission résulte du classement des candidats admissibles à l'issue d'une épreuve écrite notée sur 20 (coefficient 2), d'une durée de 2 heures, et d'une épreuve orale notée sur 20 (coefficient 4) dont la durée est de 40 minutes.

La date limite de dépôt des dossiers de candidatures était le 31 décembre 2019. La liste des candidats admissibles a été fixée le 7 février 2019. L'épreuve écrite d'admission s'est déroulée le 7 mars 2019 et les épreuves orales d'admission ont eu lieu du 15 au 18 avril 2019.

30 candidats ont présenté un dossier conforme d'inscription au concours, 24 ont été déclarés admissibles et se sont présentés aux épreuves d'admission. 9 candidats ont été reçus sur la liste principale (LP) et 1 sur la liste complémentaire (LC). Le tableau qui suit fournit les statistiques sur les 7 dernières années.

Années	2019			2018			2017			2016			2015			2014			2013		
	total	H	F	total	H	F	total	H	F	total	H	F	total	H	F	total	H	F	total	H	F
Inscrits	30	7	23	40	16	24	50	22	28	47	24	23	31	17	14	36	18	18	33	11	22
Admissibles	24	6	18	24	11	13	22	10	12	19	11	8	18	8	10	18	7	11	18	4	14
Admis sur LP	9	3	6	9	5	14	19	14	5	9	5	4	9	4	5	9	3	6	9	1	8
Admis sur LC	1	0	1	1	0	1	2	1	1	2	1	1	0	0	0	1	0	1	1	0	1

La composition du jury a été fixée par arrêté en date du 28 février 2019. Les membres du jury ont bénéficié, avec ceux des deux autres concours externes, concomitants, de deux temps de professionnalisation relative aux épreuves d'admissibilité et d'admission.

Les conditions d'organisation du concours, assurées par les services de la DRH du MTES-MCTRCT, ont permis son bon déroulement tant pour les candidats que pour le jury.

2 L'épreuve d'admissibilité

L'épreuve d'admissibilité consiste en l'examen par le jury d'un dossier d'admissibilité, qui est le dossier de candidature.

Le dossier d'admissibilité doit comporter un *curriculum vitae*, une lettre de motivation dont la longueur ne doit pas excéder 2 pages dactylographiées, explicitant l'intérêt du candidat pour les missions, métiers et

emplois des IPEF ainsi qu'une note de présentation de 4 pages dactylographiées au plus. Cette note doit présenter « *les stages effectués, les activités et les travaux réalisés ou auxquels le candidat a pris part, ainsi que les enseignements qu'il en a tirés et, le cas échéant, un engagement personnel dans une activité associative ou extrascolaire à laquelle il a participé.* ».

Ce dossier sert aussi de support à l'entretien avec le jury lors de l'épreuve orale d'admission.

Observations générales

Le dossier doit être sincère, fidèle à ce qu'a fait le candidat et à ce qu'il maîtrise, avec précision, sans exagération. Tout élément figurant dans le dossier peut être évoqué lors de l'épreuve orale d'admission.

Il est conseillé au candidat d'apporter le plus grand soin à la préparation de ce dossier. Le jury cherche à discerner notamment, via ce dossier, les capacités du candidat à hiérarchiser les informations et expériences, la qualité et la clarté de l'expression de ses retours d'expériences tant professionnelles que personnelles, sa prise de recul par rapport à celles-ci, son ouverture et ses qualités relationnelles, sa vision des enjeux de développement durable, sa projection dans le corps des IPEF, son sens de l'intérêt général et du service public. Le candidat doit veiller à ce que chacun des trois documents composant le dossier présente une plus-value propre par rapport aux deux autres. Le candidat est invité à faire relire son dossier (fond et forme) par une tierce personne avant de l'adresser au secrétariat du concours.

Si globalement les dossiers ont été construits sérieusement, voire très sérieusement pour quatorze d'entre eux, quatre ont témoigné d'une compréhension insuffisante, en particulier trop étroite, des missions et métiers des IPEF et deux autres se sont avérés d'une qualité nettement inférieure à l'ensemble, *a priori* insuffisamment préparés.

Face aux difficultés rencontrées par les candidats, le jury émet les recommandations suivantes :

- Recommandation du jury pour la rédaction du CV

- s'assurer que la structure du CV est visuellement compréhensible en quelques secondes ;
- veiller à la clarté de la rédaction et à l'exactitude de l'orthographe ;
- expliciter tous les sigles et abréviations utilisés ;
- mettre en valeur les particularités des cursus (DUT, BTS, Université, double diplôme ingénieur et mastérien, apprentissage...) ou des compétences spécifiques ;
- être clair et précis sur les dates et durées des périodes de formation et de stages ainsi que sur le parcours suivi ;
- citer les expériences hors cursus ou engagements associatifs pertinents, au sein de l'école ou dans d'autres cadres ;
- expliciter les activités développées dans les expériences en précisant de manière détaillée les missions et tâches confiées ;
- indiquer les compétences développées au cours du parcours (cursus et hors cursus) ;
- objectiver le CV en cohérence avec le projet de devenir IPEF.

Recommandation du jury pour la note de présentation

Les candidats ont organisé leur note de présentation de manière chronologique ou thématique (le jury appréciant alors la recherche d'une présentation logique du parcours). Ils ont souvent conclu sur les expériences extrascolaires.

L'essentiel reste la qualité de la langue et du style, la clarté voire le niveau de détail du plan adopté et la cohérence de l'ensemble.

Sur le fond, il est attendu que les candidats prennent du recul sur les expériences qu'ils présentent : il est préférable de cibler le plus marquant plutôt que de tout détailler, de procéder à une sélection avisée des expériences plutôt que d'en présenter une liste exhaustive. Il est également nécessaire que les candidats

précisent ce qu'ils retirent de leurs différentes activités et les résultats qu'ils ont pu obtenir et également portent un regard critique sur l'ensemble. C'est en revanche dans la lettre de motivation qu'ils ont à approfondir et expliquer en quoi ces expériences soutiennent leur projet de devenir IPEF.

Pour ce qui concerne les expériences extrascolaires, le jury a relevé des activités types proposées ou organisées au sein d'AgroParisTech et citées dans de nombreux dossiers. Il est important dans ce cas que le candidat exprime la dimension personnelle de son expérience.

■ - Recommandation du jury pour la lettre de motivation

Le jury a regretté à plusieurs reprises des redondances entre la note de présentation et la lettre de motivation, cette dernière développant de nouveau le parcours et les expériences au détriment de l'argumentation de la motivation et de la justification de la candidature au regard des métiers et compétences attendues des IPEF.

Le jury conseille aux candidats :

- d'éviter le formatage, les poncifs et la grandiloquence. Il est rappelé que si des concepts généraux sont cités (service de l'État, collectivités locales, intérêt général, bien commun), le candidat doit s'attendre à devoir les expliciter lors de l'entretien oral, s'il est admissible ;
- de préciser leur projet professionnel en évitant les formulations vagues et en indiquant explicitement les domaines d'activités, les structures employeuses et les types de postes auxquels ils aspirent ;
- de faire le lien entre les compétences qu'ils ont développées, savoir-faire et savoir-être, et celles que les IPEF doivent pouvoir mobiliser ;
- de préciser le cas échéant les compléments de formation qui leur seraient nécessaires (notamment quand ils envisagent une formation doctorale en premier poste).

3 L'épreuve écrite d'admission

Cette épreuve était commune aux trois concours externes de recrutement dans le corps des IPEF. Elle a été préparée conjointement par les membres des jurys de ces concours.

L'épreuve écrite consiste en la rédaction d'une note d'analyse et de commentaire à partir d'un dossier documentaire portant sur un problème d'actualité ou une étude de cas. Le dossier peut comporter des articles de presse, des documents scientifiques ou techniques, des notes ou courriers administratifs, des textes réglementaires.

■ Rappel du sujet

« Le deuxième plan de protection de l'atmosphère (PPA) de la Vallée de l'Arve, en Haute-Savoie, est en cours de finalisation et sera publié prochainement. Le Ministre d'Etat chargé de la transition écologique et solidaire prépare la communication d'accompagnement de la sortie du plan préparé par le Préfet et demande un état de la situation et des propositions qu'il pourrait porter à cette occasion. Le Ministre souhaite en effet s'engager sur la réussite de la mise en œuvre de ce deuxième plan.

Vous êtes le conseiller du Ministre en charge de ce sujet. Il vous revient de préparer une note à son attention :

- *présentant l'enjeu majeur et deux domaines d'intervention prioritaires de ce plan,*
- *sélectionnant (et le justifiant) trois actions du PPA2 concernant la réduction des émissions des habitants de la vallée qui pourraient être appuyées par l'Etat et qui vous semblent prioritaires, en précisant leurs conditions de réussite et les freins associés,*
- *proposant, pour chacune des actions choisies, au moins une mesure concrète de mise en œuvre sur laquelle l'Etat pourrait s'engager.*

Dans sa conclusion, le conseiller pourra attirer l'attention du Ministre sur tout point qu'il jugerait utile.

Le jury appelle l'attention des candidats sur certaines caractéristiques attendues de cette note : fluidité de lecture, clarté de rédaction, structuration, qualité de l'analyse et de l'argumentation, pertinence et caractère opérationnel des propositions.

Recommandations :

Le texte comportera environ 800 mots soit l'équivalent de 3 à 4 pages rédigées dans une écriture de taille moyenne avec sauts de lignes.

Une seule couleur d'écriture, noir ou bleu foncé au choix du candidat.

Pièces constitutives du dossier :

- *Pièce n°1 : Plan de protection de l'atmosphère 2 de la vallée de l'Arve. Dossier de presse. (Décembre 2018)*
- *Pièce n°2 : Plan de protection de l'atmosphère 1 de la Vallée de l'Arve. Flyer. (2012)*
- *Pièce n°3 : Synthèse de l'avis de l'Autorité environnementale sur le projet de PPA2 (Octobre 2018)*
- *Pièce n°4 : Note interne – services de l'Etat (janvier 2019)*
- *Pièce n°5 : Fonds Air Bois SM3A (site internet – janvier 2019)*
- *Pièce n°6 : Bulletin ATMO Air Auvergne-Rhône-Alpes du 7 janvier 2019 »*

Ce dossier comportait un total de 45 pages.

Observations générales

Les auteurs du sujet ont retenu un dossier concret, d'actualité, sur un territoire précis, conjuguant des enjeux relevant des ministères principaux employeurs des IPEF : environnement, agriculture, aménagement.

Le sujet devait permettre de tester les capacités du candidat :

- à identifier rapidement les enjeux principaux posés par le cas concret ;
- à sélectionner des éléments, respectant les critères fixés, en justifiant et éclairant leur choix ;
- à formuler des propositions ou préconisations ;
- à structurer rapidement une note synthétique aisée à lire ;
- à bien répondre à une commande, en la contextualisant.

Le jury a particulièrement veillé à adapter les termes du sujet à la durée de l'épreuve :

- en quantifiant et limitant le nombre d'éléments de réponses à fournir et en précisant le plan attendu fondé de fait sur les étapes de la réflexion à conduire. Il a inscrit circonscrit le périmètre du sujet ;
- en conservant un volume de dossier équivalent à celui de la session précédente (significativement réduit par rapport aux sessions antérieures) ;
- en incitant les candidats, via la recommandation sur la longueur de la copie, à limiter leur propos à ce qu'ils estimaient essentiel et à favoriser la qualité de leur production.

Il n'était pas attendu des candidats qu'ils imaginent des actions ou propositions inédites mais que, dans le potentiel ouvert par les documents constituant le dossier, ils sachent identifier et retenir ce qui leur paraissait le plus pertinent, et le soutiennent par une argumentation étayée.

D'une manière générale, le sujet a pu être traité par les candidats dans le temps imparti. Quelques candidats (surtout trois d'entre eux) n'ont pas réussi à restituer une analyse suffisante du dossier quand d'autres ont réussi à produire des copies « abouties ».

Aucune note éliminatoire (en-dessous de 6) n'a été attribuée. Les notes se sont étagées de 17 pour la meilleure à 7 pour la dernière. Six copies ont été notées entre 10 et 11, six autres ont atteint 14 au moins. Cinq copies sur les 24 n'ont pas atteint la note de 10.

Le sujet élaboré s'est donc avéré discriminant, permettant d'apprécier la qualité des candidats.

Écriture, soin, expression écrite

Le jury rappelle que les candidats doivent lire attentivement l'ensemble du sujet et veiller au respect

des consignes (ce qui est différent des recommandations, comme celle relative à la longueur de la copie dans le libellé du sujet). Le concours d'accès au corps n'est pas une épreuve d'orthographe ni de rédaction. Toutefois, les autorités attendent des fonctionnaires de ce niveau la maîtrise de l'orthographe et de la grammaire, indispensable pour assurer fluidité de lecture et clarté de la rédaction, tant dans leurs productions directes que pour valider les travaux de leurs collaborateurs.

Les correcteurs n'ont qu'exceptionnellement rencontré de difficulté particulière vis-à-vis de l'écriture. La plupart des copies étaient soignées, présentaient un plan apparent et des titres soulignés facilitant leur lecture. Les candidats ont suivi la recommandation sur le saut de ligne.

Le jury a trouvé le niveau général d'expression écrite correct, meilleur que celui de la session précédente. Aucune copie ne s'est vu attribuer de note éliminatoire du fait d'une qualité trop faible de l'expression écrite. Quelques copies se sont distinguées par une aisance dans l'expression et une faculté à se détacher de la paraphrase des documents constitutifs du dossier, ce qui leur a bénéficié de la facilité de lecture en résultant. D'autres sont restées en revanche très scolaires dans leurs tournures.

■ Structuration de la note

Le sujet portait sur la rédaction d'une note à l'attention du Ministre et son libellé guidait clairement la structuration de la note, en faisant ressortir les attentes du commanditaire : enjeu majeur du plan de protection 2 de la vallée de l'Arve et deux domaines d'intervention prioritaire, la sélection de trois actions prioritaires de ce plan relatives à la réduction des émissions des habitants de la vallée et qui pourraient être appuyées par l'Etat, la proposition de mesures concrètes sur lesquelles l'Etat pourrait s'engager pour chacune des actions choisies.

Le jury appelle l'attention des candidats sur l'importance de bien appréhender une commande et de concentrer la rédaction d'une note sur les éléments requis, et ce d'autant que la durée de l'épreuve ne permet pas *a priori* de longs développements. La gestion du temps reste dans cette épreuve un élément discriminant.

L'introduction doit être courte en cadrant d'emblée la commande. La conclusion renforce les préconisations faites, donne une perspective à la problématique traitée par rapport au territoire concerné et offrait ici la possibilité au candidat d'ouvrir d'autres perspectives : « *Dans sa conclusion, le conseiller pourra attirer l'attention du Ministre sur tout point qu'il jugerait utile.* ».

Les candidats ont souvent montré des difficultés à équilibrer leur texte, détaillant beaucoup les enjeux, voire les trois actions et ne consacrant pas suffisamment de temps à une présentation étayée de ce choix ni surtout des mesures concrètes à retenir ni à construire une conclusion présentant une véritable plus-value notamment du fait de la présence des compléments suggérés. Ce déséquilibre témoigne potentiellement d'une difficulté à gérer son temps ou d'une difficulté de fond à répondre à la commande (cf. point suivant).

Le plus souvent, les candidats ont saisi les attentes d'une note à un Ministre et ont fait l'effort de présenter leur copie sous un format professionnel, ce que le jury a apprécié malgré d'inévitables maladresses, sans conséquence.

■ Sur le fond

L'important pour le jury était que la copie témoigne du fait que le candidat avait une bonne compréhension de la situation du territoire en présence (la vallée de l'Arve, en Haute-Savoie) et des enjeux majeurs liés à la thématique concernée (la pollution de l'air) et avait procédé à une analyse des actions et des mesures présentées qui lui permettait de justifier un choix conforme à la demande et de prendre du recul sur la situation et le contexte présentés.

Le dossier comportait des documents qui apportaient toute la matière nécessaire, et les candidats qui ont su en saisir les éléments essentiels en se gardant de paraphraser les documents se sont automatiquement démarqués.

Le jury a évalué la compréhension de la problématique et l'identification de l'enjeu majeur et également la

qualité et l'exactitude de l'analyse (hiérarchisation des informations et des deux domaines d'intervention prioritaires du plan, mise en évidence de quelques repères chiffrés, illustration, même succincte, par quelques références précises et concrètes). Les candidats ont en grande majorité saisi et décrit l'enjeu majeur et pour certains l'ont bien justifié. Les deux axes majeurs d'intervention, le chauffage résidentiel et les émissions polluantes dues au trafic routier, ont été mentionnés dans presque tous les cas. Cependant la justification, chiffres à l'appui, et avec les explications nécessaires à la compréhension d'un ministre, n'a pas toujours été complète.

Le jury a ensuite apprécié la qualité de l'argumentation pour arriver à la sélection des trois actions relatives aux habitants qui pourraient être appuyées par l'Etat, et pour chacune d'elle d'une mesure concrète. Il était majeur de bien s'en tenir à des « *actions relatives aux habitants* », ce qui n'a pas été respecté par certains candidats et les a pénalisés.

Le jury a enfin considéré la qualité des préconisations : leur clarté, leur pertinence, leur dimension opérationnelle (technique et jeux d'acteurs), les conditions de succès avancées, les risques potentiels, leur hiérarchisation, ainsi que les apports de la conclusion. Ce point constitue la faiblesse majeure des copies, celles-ci s'avérant pauvres en préconisations ou propositions (en nombre, pertinence ou opérationnalité notamment), en caractérisation des freins et des limites aux actions proposées, manquant de recul ou d'une certaine ouverture.

4 L'épreuve orale d'admission

L'oral d'admission consiste en un entretien avec le jury, sur la base du dossier constitué pour l'admissibilité.

La durée de cette épreuve est de 40 minutes, et son coefficient est de 4.

L'épreuve débute par un exposé du candidat d'une durée de 10 minutes au plus, suivi d'un entretien de 30 minutes avec le jury destiné à évaluer l'aptitude du candidat à mobiliser dans son futur environnement professionnel les connaissances et les compétences acquises en école, à apprécier sa motivation et son adéquation avec les fonctions d'ingénieur des ponts, des eaux et des forêts.

Observations générales

Le jury fait en sorte de placer les candidats en conditions confiantes, en particulier en l'accueillant, en l'écoutant sans l'interrompre lors de l'exposé initial et en commençant la discussion sur des sujets factuels présents dans le dossier.

Le jury utilise assez largement la plage de notation dont il dispose, en classant les candidats de manière relative les uns par rapport aux autres, dans l'esprit d'un concours.

Les notes se sont étagées de 19 pour la meilleure à 5 pour les dernières : trois notes étaient au-dessus de 15, dix entre 10 et 15, quatre notes entre 6 et 9 et huit notes éliminatoires égales à 5.

La note de 5 a été attribuée aux candidats qui n'avaient pas réussi, lors de l'entretien, à démontrer au jury leur aptitude, leur motivation ou leur adéquation avec les fonctions d'IPEF.

Exposé du candidat

Cette séquence a été bien maîtrisée par les candidats à quelques exceptions près ; la durée maximale accordée pour cette partie de l'oral a été respectée.

Pour la plupart, les candidats ont choisi une présentation chronologique de leurs parcours se concluant par l'exposé de leur motivation. D'autres, en nombre plus restreint, ont privilégié une présentation thématique plus originale, par exemple leur projet professionnel ou des valeurs.

Il est rappelé que les membres du jury disposent du dossier du candidat et que la présentation orale donne l'occasion au candidat de mettre en exergue auprès du jury les éléments qui appuient au mieux sa candidature et le cas échéant de « mettre à jour » son dossier lorsque des éléments nouveaux sont apparus.

Il ne s'agit pas re-présenter le dossier.

Le jury n'a pas pénalisé les candidats qui avaient visiblement appris leur présentation par cœur, ni ceux qui se sont appuyés sur un support papier dans la mesure où il n'était pas lu intégralement et où le regard restait dirigé vers le jury. Le jury s'est en effet attaché essentiellement à la clarté de la présentation, au sens donné à la candidature à l'entrée dans le corps des IPEF, à la capacité du candidat à problématiser sa présentation sans entrer dans un discours convenu ou grandiloquent.

La présentation orale du candidat introduit aussi la suite de l'entretien. Le candidat doit donc s'attendre à être interrogé sur l'ensemble des éléments qu'il présente, et veiller à ne pas faire valoir des compétences, des connaissances, ou exprimer des concepts qu'il ne serait pas ensuite en mesure de justifier ou d'expliquer.

Certains candidats ont fait preuve d'émotivité et ont pu interrompre leur présentation pour se ressaisir. Le jury n'en a pas tenu compte dans son appréciation de l'oral dans la mesure où les candidats ont maîtrisé la suite de leur exposé.

Discussion avec le jury

La discussion s'est déroulée en trois phases, sous la forme d'une série de questions-réponses portant sur le dossier et l'exposé du candidat, sur les enjeux des politiques publiques (d'actualité) et enfin sur le projet et les perspectives du candidat dans le corps et des mises en situation managériales.

Le jury se retrouve en présence de candidats de parcours, d'âge, de projets, très divers, qu'il doit chercher à apprécier au regard des domaines d'activité du corps des IPEF, et des attentes plus larges de l'administration, pour une carrière longue de futurs cadres supérieurs de l'État. Il s'attache à adapter les questions au parcours de chacun(e).

Le jury attire l'attention des candidats sur la durée de l'entretien. Trente minutes permettent d'aborder un nombre important de questions (une bonne vingtaine en moyenne) pour comprendre et approfondir les différents aspects du CV, de la lettre de motivation et de la note de présentation. Les échanges peuvent porter sur des aspects techniques liés au parcours du candidat, des sujets de culture générale ou d'actualité, et plus particulièrement sur les enjeux et moyens d'action des principaux ministères employeurs (MTES/MCTRCT/MAA).

Pour mesurer l'implication du candidat, sa curiosité, son ouverture, les leçons qu'il tire de ses expériences, les perspectives qu'il se donne, le jury attend des réponses concises et argumentées. Il est admis que le candidat prenne un temps - court - de réflexion pour préparer une réponse circonstanciée. Les réponses par oui ou non ne sont que rarement pertinentes. Cependant Le temps étant compté, la réponse doit éviter de broder ou de se répéter.

Les questions peuvent aussi s'appuyer sur des mises en situation. Il est attendu d'un candidat, qui n'a pas encore eu de réelle expérience professionnelle, qu'il témoigne d'une approche réfléchie et mesurée pour construire sa réponse. Ainsi, s'il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse, il faut cependant justifier la réponse apportée. En mise en situation, l'attitude, la réflexion, la capacité d'analyse et d'argumentation, la pertinence de jugement, les valeurs qui animent le candidat et son sens critique sont examinés.

Les réponses appuyées sur les expériences, qu'elles soient académiques, professionnelles ou personnelles, sont appréciées. Une connaissance des structures d'emploi et de leur activité est souhaitée et valorisée.

Pour ce qui concerne les expériences, il est attendu des candidats qu'ils aient eu la curiosité de dépasser le simple champ de l'activité qu'ils avaient à accomplir, en s'intéressant aux structures qui les ont accueillis ou à la thématique plus générale à laquelle leurs travaux ont contribué. De même, une majorité de candidats a réalisé un stage long à l'étranger ou une année de césure, le jury est en attente d'une valorisation de ces expériences. Le jury peut également faire référence aux autres engagements ou centres d'intérêt personnels cités par les candidats, quand ils apportent quelque chose à leur motivation ou à la discussion.

En particulier, le jury est attentif à la capacité du candidat à faire le lien entre son expertise technique et les trois dimensions du développement durable en adoptant une approche systémique des problématiques

évoquées. Il est rappelé que s'il n'est bien sûr pas demandé aux IPEF de maîtriser l'ensemble des très larges domaines d'exercice du corps, il est en revanche attendu qu'ils sachent mettre en relation plusieurs politiques publiques sur un territoire ou un objet donné, ce qui implique qu'ils s'intéressent à différentes thématiques scientifiques ou techniques.

En ce qui concerne la projection sur les parcours professionnels, dont le jury comprend qu'elle ne soit pas pleinement aboutie, plusieurs candidats ont manifesté leur intérêt pour un domaine très précis de formation d'ingénieurs élèves. Il convient de le justifier. De façon générale, la formation est un moyen mais pas un objectif.

Concernant plus particulièrement la formation doctorale, cette possibilité est tout à fait ouverte aux jeunes IPEF, mais son évocation doit être cohérente avec la présentation du candidat, notamment avec son parcours académique et ses objectifs à plus long terme en tant que futur ingénieur docteur (et non pas simplement chercheur stricto sensu) et ce que cette formation apportera au corps.

D'une façon générale il est attendu des candidats que leur projection professionnelle soit étayée par des connaissances sur les maisons d'emploi du corps des IPEF, les politiques publiques qu'elles mettent en œuvre et l'apport que le candidat estime pouvoir offrir à ses employeurs potentiels.

Plusieurs candidats ont su faire preuve de maturité, de prise de recul et de hauteur de vue par rapport à leurs expériences. Il a été apprécié lorsque les candidats ont été capables de réinvestir leurs connaissances et leurs compétences sur d'autres champs thématiques du domaine de compétence des IPEF en dehors de leur expertise première.

Le jury a en revanche constaté que la connaissance des circuits de la décision publique, de ses acteurs et de ses instances est souvent ténue, de même que celle des instances européennes et de leur fonctionnement. L'organisation administrative du pays, les rôles respectifs des différents acteurs -et employeurs potentiels- (État : central et services déconcentrés, collectivités notamment), sont trop fréquemment mal maîtrisés.

D'une façon plus générale l'oral comporte une composante de relations entre le candidat et le jury qui est importante. Le jury attend des candidats de la sincérité, du recul et du professionnalisme, qu'ils se soient forgés et expriment leur propre avis.

Le jury se donne pour règle absolue de ne pas poser de questions volontairement déstabilisantes. Il s'agit de permettre au mieux l'expression de chaque candidat pour évaluer le plus objectivement possible ses aptitudes à entrer dans le corps des IPEF. L'oral reste malgré tout une épreuve difficile, d'abord pour le candidat, mais aussi souvent pour le jury.

5 SYNTHÈSE

De manière générale le jury a apprécié le haut niveau des candidats et de leur dossier. La sélection a pu se faire sur la qualité du dossier, sur la capacité de compréhension, de synthèse et de rédaction en temps très limité et sur l'ouverture, le comportement à l'oral, la cohérence du projet et des propos, la projection dans le corps des candidats.

o

Ministère de la Transition écologique et solidaire
Ministère de la Cohésion des territoires

Secrétariat général
92 055 La Défense cedex

Tél. 01 40 81 21 22

www.ecologique-solidaire.gouv.fr- www.cohesion-territoires.gouv.fr